

ENSEIGNEMENT

WALLONIE-BRUXELLES

Une obligation scolaire TRÈS LIBRE

► Les écoles doivent ouvrir leurs portes jusqu'au 30 juin. Un lundi. Mais beaucoup ne prévoient aucun encadrement

► *Alea jacta est.* Les examens sont, pour la plupart des élèves, terminés. Les stylos rouges prennent la relève. Au nord du pays, le ministre de l'Enseignement Pascal Smet (SPA) a décidé que le lundi 30 juin serait un jour de congé. Tout bénéfice pour le portefeuille des parents qui pourront partir en vacances deux ou trois jours avant le début de l'onéreuse haute saison. En Wallonie et à Bruxelles, par contre, la ministre Schyns maintient le cap : les écoles sont tenues d'ouvrir leurs portes jusqu'au 30 juin inclus.

Dans la pratique, chaque direction scolaire organise comme elle l'entend les "jours blancs", où les cours sont suspendus pendant que les professeurs corrigent et délibèrent.

Préfet à l'athénée royal André Thomas de Forest, Marc Evrard défend une position claire. "Ces lundis, mardis et mercredis prochains, les élèves ne viendront à l'école que pour assister à la proclamation de leurs résultats. Le reste du temps et les autres jours, ils resteront chez eux. Car il faut être réaliste : il nous est impossible de trouver des profs pour encadrer des activités alors qu'il y a les corrections et les délibérations."

D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS parviennent à proposer un petit menu à un public clairsemé mais volontaire. "De mardi à vendredi prochains, on organise deux activités. Environ 35 % des élèves y participent; les autres restent chez eux. Deux cents iront au parc d'attractions Europa-Park, accompagnés de professeurs. Et jeudi, il y en a qui participeront à la Marche européenne du souvenir et de l'amitié,

en l'honneur des Chasseurs ardennais." Au programme : une boucle de 28 km encadrée par des militaires et des professeurs.

À l'Athénée royal de Woluwe-Saint-Lambert, le discours de la direction est plus désabusé. "Chez nous, il n'y a pas de jours blancs : pendant les deux jours de délibération du conseil de classe, les élèves restent chez eux. S'ils viennent, il y a un hall de sport qui est accessible. Mais il nous est impossible d'organiser des activités. De toute façon, il n'y a pas de volonté des élèves. Et nous, on n'est pas des dons Quichottes... On a déjà organisé des cours de conduite théorique et des activités dans des centres de loisirs mais les élèves ne viennent pas s'ils ne sont pas obligés."

Ce lundi 30 juin ne se démarquera pas des autres jours blancs. "Les élèves ne vien-

nent pas : la journée est consacrée à l'appréciation des recours introduits par les parents contre les délibérations du conseil de classe", confirme Marc Evrard. À Arlon, par contre, l'ardeur ne faiblit pas malgré la proximité des vacances. "L'année scolaire débute le 1^{er} septembre et se termine le 30 juin", assène la préfète. Le lundi, les bulletins seront distribués. "Et si les élèves ne s'y rendent pas ? "Dès le premier jour d'école, parents et élèves savent que, dans notre établissement, on va toujours jusqu'au dernier jour. Le 30 juin, il y a la cérémonie de remise des bulletins, les discours, la rencontre avec les professeurs..." Mais s'ils ne viennent pas ? "Ils ne risquent évidemment rien", répond-on prosaïquement à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A. G.